

Initiatives ministérielles

• (1320)

Le problème que nous avons noté depuis longtemps, c'est que lorsqu'un travailleur ou une travailleuse est à l'emploi d'une compagnie qui a fait faillite, il est le dernier à recevoir une compensation. Et nous avons obtenu des statistiques qui ont démontré que la compensation était ainsi répartie: pour chaque dollar que la compagnie lui doit, ce travailleur ou cette travailleuse reçoit environ 5c. Cela est impardonnable et c'est inacceptable, monsieur le Président.

Alors, j'ai été heureux d'entendre mon collègue du comité appuyer l'idée justement que le travailleur ou la travailleuse devrait avoir la super priorité dans le cas de faillites et je sais que mon collègue du NPD, le député de Nickel Belt a lui aussi appuyé cette idée. J'espère que le gouvernement va nous entendre, nous, du NPD et du Parti libéral, tout le monde qui a fait ce travail au comité, sans esprit partisan.

J'aimerais vous mentionner, monsieur le Président, lorsque je parle d'accorder une super priorité aux travailleurs dans le cas de faillites, que j'ai reçu des commentaires des gens de mon comté. Je peux vous parler de M. Jean-Sébastien Bélanger, de Saint-Hilaire, qui a demandé pourquoi il fallait toujours recourir aux tribunaux alors que c'est coûteux et inutile, quand c'est le gouvernement qui devrait prendre ses responsabilités? C'est cela que nous demandons aujourd'hui, monsieur le Président, que le gouvernement prenne ses responsabilités et que, pour une fois, il donne aux travailleurs et travailleuses le droit de recouvrer l'argent qui leur est dû, l'argent pour lequel ils ont travaillé.

J'aimerais bien poser une question à mon collègue au sujet de la rétroactivité. Quand nous parlons de donner une compensation aux gens qui ont été affectés, les travailleurs et travailleuses, dans une compagnie qui a fait faillite, il y a beaucoup de monde qui sera affecté mais qui ne pourra pas avoir de compensation parce que notre projet de loi, quand il sera adopté, n'a pas de clause de rétroactivité. Et à mon avis, surtout présentement, alors qu'il y a tellement de travailleurs et de travailleuses qui ont été mal pris par les faillites, ces gens-là, cette masse de gens, parce qu'on est en pleine récession, n'y auront pas droit.

Alors, j'aimerais entendre les commentaires de mon collègue, à savoir ce qu'il pense de la question de la rétroactivité, parce qu'elle me paraît être extrêmement importante car on demande justice, non seulement pour quelques-uns, mais justice pour tous.

M. Kilger: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du NPD, l'honorable député de Chambly pour ses commentaires et ses questions.

En ce qui concerne la super priorité, nous, du Parti libéral, visons à reconstruire un meilleur équilibre et plus particulièrement, nous ne voulons pas voir l'imposition d'une autre taxe.

Pour en revenir à sa deuxième question, à savoir si nous appuyons la rétroactivité, je dois dire que je suis d'accord pour qu'une formule de rétroactivité s'applique aux travailleurs et travailleuses car une telle formule serait particulièrement juste. En conséquence, et en vertu de la récession qui est grandement la cause des politiques financières du gouvernement, ce serait peut-être, pour eux, une occasion. . .

[Traduction]

On pourrait peut-être, si vous voulez, prendre cet argent dans les recettes générales et donner aux travailleurs canadiens le supplément rétroactif proposé par le député de Chambly.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, on a discuté de la teneur du projet de loi en question de temps à autre pendant toute la période de 12 ans que j'ai passés à la Chambre. Cela a commencé, je pense, bien avant mon arrivée ici.

La loi actuelle a été adoptée en 1949. Il est quelquefois utile de penser à quoi ressemblait le Canada la dernière fois que nous avons adopté une loi sur la faillite à la Chambre. Ce n'était assurément pas le même pays. Nous venions à peine de sortir de la Seconde Guerre mondiale et nous entrions dans une nouvelle phase de notre existence. Je ne sais pas à combien s'élevait la population, mais elle était certainement moins de la moitié de ce qu'elle est actuellement. Les habitants de notre pays étaient d'origines extrêmement différentes.

Je rappelle simplement ces faits à l'attention de la Chambre pour montrer qu'il est temps d'apporter un changement.

Quand j'ai été élu à la Chambre en 1979, j'avais monté une petite affaire l'année précédente qui consistait à faire du café pour des bureaux et elle avait pris des proportions raisonnables avec, entre autres, six employés, 350 machines à café, des camions de livraison, des téléphones, des articles de bureau et des fournitures pour le café. Je me souviens que ma femme et moi étions plutôt nerveux quand nous sommes allés à la banque pour signer les documents appropriés en vue d'obtenir le financement nécessaire afin d'acheter une partie des biens d'équipement indispensable et de financer les mouvements de trésorerie.

Les mouvements de trésorerie sont des mots inconnus pour les gens qui n'ont jamais eu une affaire à eux. Cela indique la vitesse à laquelle l'argent entre et sort. S'il sort plus vite qu'il ne rentre, on est en déficit. S'il rentre plus vite qu'il ne sort, alors on fait des bénéfices.